L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 13, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 20 JUIN.

NAVIRE ECHOUÉ — Le brick anglais *Hope*, capitaine Smith, venant de la Havane, et consigné à MM. Conturié frères, a été entraîné dans une ouverture à la tête des passes en remportant le fleuve, et il est resté échoué dans une position critique, par suite de la baisse rapide des eaux. Ses agents ont expédié un steamer à son assistance.

Nouvelles télégraphiques.

PROCLAMATION DU PRESIDENT JOHNSON.

Le coton et l'or.

(Dépêches du Times.)

New-York, 16 juin, 2 h. 15 m. P. M.—L'or a ouvert à 45 1/4 et a fermé à 43 5/8. Les cinq-vingt sont à 100 3/4.

Le coton a fermé à 41 à 42 pour le middling.

Le secrétaire McCulloch a télégraphié au collecteur Draper que le président avait lancé une proclamation qui lève toutes les restrictions mises sur les produits à l'Est du Mississippi, excepté sur les articles de contrebande.

Cette proclamation abolit par conséquent la taxe de 25 cents sur le coton.

Départ du steamer Republic pour la Nouvelle Orléans.

New-York, 15 juin—Le steamer *Republic*, capitaine Dollard, est parti aujourd'hui, à 3 heures de l'après midi, pour la Nlle-Orléans, avec une pleine cargaison.

ORDRE IMPORTANT DU GENERAL HERRON.

Plus d'expéditions de fourrageurs.

Plus de saisies de biens particuliers, sans instructions écrites.

Quartier-général de la division du nord de la Louisiane,
Shreveport, La., 4 juin 1865.

Ordres généraux No 21.

Dans l'occupation de ce pays, le major général commandant désire bien faire entendre aux officiers et soldats de ce commandement que la guerre est finie et qu'à l'avenir il ne peut plus y avoir d'expédition de fourrageurs ni d'usurpation sur les propriétés particulières. Rien de cela ne sera plus toléré. Après les choses accomplies pendant les quatre dernières années, vous ne devez pas permettre qu'elles soient ternies par des actes illicites, car, si vous le faisiez, vous changeriez en mépris l'admiration du monde.

C'est maintenant la mission de l'armée d'aider à la restauration de la loi et de l'ordre, de la confiance et des bons sentiments parmi le peuple. Il serait peu généreux de faire moins que cela ou d'oublier, maintenant que l'autorité des Etats-Unis est établie et reconnue dans tout le pays, que la prospérité d'une section est la prospérité de toutes les autres.

En conséquence nous devrons avoir soin d'apprendre aux habitants, par tous les moyens, que nous sommes leurs amis et non leurs ennemis, et que partout où l'autorité des Etats-Unis s'étend, il y a ample sécurité pour les personnes et les propriétés.

Aucune saisie de propriété n'aura lieu dorénavant, en aucun cas, sans des instructions écrites données par l'autorité compétente, et les officiers commandants seront tenus pour responsables de la conduite de leurs hommes. Dans le camp, il y aura toujours un système affectif de bonne police et personne n'aura la permission de sortir du camp sans une passe du commandant du régiment.

Les divers camps seront situés de manière à favoriser la santé des troupes et il sera veillé avec une attention soutenue à leur bien-être.

Par ordre du major général Herron.

WM H. CLARK,
Capitaine et adjudant major général.

Nouvelles additionnelles par l'Ouest.

Les nouvelles additionnelles qui suivent sont extraites des derniers journaux venus par les bateaux à vapeur *Ida Handy* et *Mepham* de St-Louis:

Retour des réfugiés du Sud.

Washington, 11 juin—Le général Howard, du Bureau des affranchis, a été autorisé à fournir des moyens de transport à tels réfugiés du Sud qui voudront retourner chez eux et qui sont sans ressources pécuniaires, à la condition de prouver leur loyauté.

L'amendement constitutionnel dans le Kentucky.

La *Chronicle* de Washington, après avoir rappelé l'opposition des propriétaires d'esclaves à l'amendement constitutionnel pour l'abolition de l'esclavage dit : Le général Palmer qui commande le district, est maintenant à Nashville; il sera investi de pleins pouvoirs pour faire exécuter les lois; pendant que ces hommes continuent à leurs intérêts font une opposition obstinée.

Le théâtre Ford est toujours gardé, mais il sera rendu avant peu à son propriétaire qui en annonce la réouverture pour le 1er septembre, s'il n'est pas vendu dans le courant du mois. Il en demande $100,000 et il se trouve maintenant un négociateur qui se propose de l'acheter pour en faire une église.

Echauffourées de soldats et de nègres.

[illegible] soldats contre les nègres, et dans nombre de cas, les nègres ont été sérieusement maltraités. Il a fallu souvent appeler la garde prévôtale pour mettre fin aux désordres. La plus grave affaire a eu lieu ce matin, et dans le centre de la ville. 300 hommes du 20me corps ont été engagés. Ils ont attaqué les nègres avec des bâtons, des pierres, des haches et des revolvers et pendant une demi-heure il n'est passé une scène véritable de destruction; des maisons ont été enfoncées, des femmes et des enfants assommés, et des hommes cruellement battus et dépouillés. Les nègres d'abord frappés de terreur ont fui en désordre, mais s'étant ralliés, ils ont fait résistance et nombre de coups de feu ont été tirés de part et d'autre. La troupe sauta à pu mettre fin au combat. Un respectable citoyen qui a voulu s'interposer pour rétablir la paix, a été si terriblement battu qu'on ne pense pas qu'il puisse se remettre.

Il est impossible de savoir au juste combien de gens étaient engagés dans cette échauffourée mais on rapporte que deux ou trois soldats ont été tués ou blessés. On rapporte aussi que sept ou huit hommes de couleur, attaqués dans leurs maisons, ont sérieusement souffert.

Mise en liberté de gouverneur Pendleton.

Washington, 12 mai— Depuis la mise en liberté du gouverneur Brown, de la Georgie, on n'a mis en prison aucun officier rebelle proéminent. Le gouverneur Watts, de l'Alabama, a été relâché et l'ex-gouverneur Smith, de la Virginie, qui s'était rendu lui-même, a été mis en liberté sous parole. Letcher et Vance sont encore au Vieux Capitole. On dit qu'ils seront bientôt relâchés sur parole également. On dit que le gouverneur Magrath, de la Caroline du Sud, a été envoyé au Sud pour être mis sous parole.

Accusation contre le général Lee.

Le juge Underwood de la Cour de District des Etats Unis, en Virginie, a eu une entrevue avec l'avocat général Speed, aujourd'hui, au sujet de l'acte d'accusation dressé contre le général Lee. L'impression ici est que Lee ne sera jugé en vertu de cet acte d'accusation et qu'il ne sera pas même arrêté.

L'assertion faite par les journaux de New-York qu'une flotte de 15 navires allait partir pour se rendre dans les eaux d'Europe, est un canard de première classe. On n'y enverra que trois navires et un seul de ces trois est une frégate, le *Colorado*.

Nouvelles de San Francisco.

San Francisco, 3 juin—Un incendie a détruit ici pour $250,000 de propriétés. Un homme a péri dans les flammes.

Un grand et enthousiaste meeting de sympathie pour le Mexique a été tenu dans la soirée du 1er juin. Des discours ont été prononcés et des résolutions adoptées en faveur de la doctrine Monroe. Le consul mexicain était présent et a été chaudement acclamé. Le général Achoa a fait un discours.

Le général Wright, remplaçant par intérim le major général McDowell dans le commandement du Pacifique, a écrit dernièrement une lettre qui a été publiée, en réponse à une demande sur la question de savoir quelles armes et quelle organisation seraient souffertes dans une émigration pour le Mexique. Il exprime, dans cette lettre, ses sympathies pour le Mexique, mais il dit que, pour le moment, et jusqu'à ce que le gouvernement ait annoncé sa détermination de maintenir inviolable la doctrine Monroe, si chère à tout cœur américain, aucune organisation ne sera permise, et aucun corps d'hommes armés ne pourra partir d'ici pour aucun port étranger.

L'*Evening Bulletin* est informé que Henry S. Foote, ex-sénateur rebelle, est en route pour la Californie, accompagné de son gendre, le sénateur Stewart, de Nevada. Il a plusieurs fils mariés ici.

Procès des assassins.

Washington, 10 juin—Plusieurs témoins ont été interrogés. Un d'eux a témoigné que Geo. M. Sanders était un agent du gouvernement rebelle pour la destruction des villes du Nord. L'examen des témoins étant épuisé, la cour s'est ajournée à lundi, afin de donner au docteur Blackburn le temps d'examiner l'état de Payne, qui en dit hommé.

Un vieux projet d'assassinat.

Une dépêche de Washington au *World* dit que le général Canby, agissant d'après des ordres de Washington, qui parvenus à faire arrêter l'homme qui offrait il y a deux ans, par la voie des journaux de l'Alabama, de déposer pour un million de dollars à la formation du capital de un million pour [illegible] président Lincoln. Il est probable que [illegible] homme sera traduit devant la commission militaire qui s'occupe en ce moment du procès des assassins.

Odyssée de l'homme qui tira sur le général Canby l'été dernier.

Cairo, 11 juin—Morgan, qui tira sur le général Canby pendant qu'il remontait la rivière en compagnie l'été dernier, a été arrêté par le caporal Brown et cinq hommes du 1er de cavalerie de l'Indiana; qui n'étaient détachés en guérilleros. Conduits par des citoyens loyaux, ils sont arrivés promptement au but et après une rapide expédition qui a duré 48 heures, ils sont revenus avec leur prise.

Nouvelles du Texas.

Des journaux du Texas du 6 et du 7, nous extrayons ce qui suit :

Nombre de soldats des armées de Johnston et de Lee sont arrivés cette semaine. Ils donnent sur l'état des affaires à l'est du Mississippi des informations beaucoup plus favorables qu'on n'aurait pu l'imaginer. Ces soldats sont venus à Shreveport par des bateaux yankees pris à Vicksburg et n'ont pas eu à payer un cent.

(*Marshall Republican.*)

Kirby Smith.

Le général E. Kirby Smith a dit adieu à son armée. Son adresse contient de bons avis. Il se retire de la lutte, dit il, avec une santé délabrée et une fortune ruinée, mais avec d'honorables cicatrices. Nous connaissons Kirby Smith pour un chrétien et un gentleman et s'il a commis quelque erreur dans la défense de la cause de son pays natal, l'erreur n'est pas venue du cœur assurément. Que Dieu le bénisse et le conserve ! (Idem.)

Probabilités très-graves.

Nous voyons que le président Johnson a prescrit à l'autorité militaire de ne pas respecter les officiers confédérés ou d'Etat dans le Mississippi et de mettre en état d'arrestation tous les membres des corps législatifs qui voudraient se réunir en session.

Nous présumons que cette politique sera suivie au Texas aussitôt que le gouverneur Jack Hamilton sera revenu pour prendre l'administration des affaires avec l'appui de ses marchaux prévôts et des garnisons fédérales. Naturellement, la convocation de M. Murrah pour une convention ne sera pas respectée et quant à un corps législatif nous n'en avons pas en pendant la guerre. Tout cela est le résultat de la défaite et ne peut nous surprendre.

(*Gazette d'Etat.*)

Reconstruction dans le Texas.

Le major J. D. Sayres, de l'état-major du général Taylor, arrivé hier de la Nlle Orléans, nous informe que John Hancock est dans cette ville, faisant tous ses efforts pour écarter toute intervention militaire au Texas. Hancock dit que l'unique moyen d'éviter un gouverneur militaire est d'élire un homme acceptable pour les autorités de Washington. Ce moyen sera un sujet d'humiliation pour beaucoup de gens. Nous ne sommes pas en position de dire un seul mot sur ce point. (*Houston Telegraph.*)

LES MONITORS A LA HAVANE.

On écrit de la Havane, 3 juin:

Les monitors de la marine des Etats Unis qui sont en ce moment dans le port, excitent au plus haut degré la curiosité des Havanais. Depuis huit jours, une foule compacte se presse chez le consul américain pour obtenir l'autorisation de visiter les mystérieux navires, et cette autorisation est accordée à toutes les personnes respectables. Des habitants de Matanzas, de Cardenas et d'autres villes plus éloignées encore, n'hésitent pas à franchir ces longues distances pour satisfaire aussi leur curiosité. Les visiteurs sont traités avec la plus grande politesse par les officiers fédéraux, qui leur montrent dans toutes les parties de navires. Les citoyens havanais s'extasient généralement devant les énormes boulets d'acier qui contient, dit-on, cinq cents dollars chacun. Ils admirent aussi les gigantesques canons de quinze pouces, et j'ai vu un planteur de Santiago qui, dans son enthousiasme, n'a pas hésité à mettre sa tête dans la gueule d'une pièce.....pour en mesurer le diamètre.

Pendant ce temps, les officiers qui ne sont pas de service profitent de la luxueuse hospitalité créole pour se reposer des fatigues de la mer. Hier, il y eut assiété à un grand dîner qui leur a été offert par le capitaine général et auquel se trouvait l'amiral Godon. Le 5, ils doivent aller à un grand bal officiel, où se trouvera réunie l'élite de la population cubaine.

Le capitaine général visitera les monitors demain après-midi.

Le discours du prince Napoléon.

Le discours prononcé par le prince Napoléon à Ajaccio est d'une telle longueur que nous devons nous contenter de reproduire le passage suivant, dans lequel il est question des affaires d'Amérique :

" L'émancipation des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, la fondation d'un grand Etat républicain au delà de l'Océan, encouragés par l'appui de la France, était un glorieux héritage légué par le gouvernement de Louis XVI, où l'on avait vu la partie saine et généreuse de la noblesse française accourir à la défense de la liberté du Nouveau Monde, comme plustard elle mit apporter sur l'autel de la patrie ses immunités et ses privilèges : c'est à Rochambeau et à Lafayette, avec leurs 6,000 Français, qu'est due en partie la fondation des Etats-Unis.

" Ce grand peuple du Nord n'a point oublié les services rendus, et le nom de la France y est resté sympathique. Napoléon entravit bien vite tout ce que la fondation d'un puissant Etat libre, au delà des mers, avait de favorable aux intérêts et à la politique de la France. Développer un Etat avec lequel nous ne pouvons avoir aucune discussion ni de frontières ni de suprématie d'influence, qui peut et doit être notre allié naturel ; commerçant, produisant des manufactures que sa civilisation naissante ne lui permet pas de produire, possédant une marine, qui ne peut être que l'alliée de la France, toutes ces considérations décidèrent Napoléon à faire de l'amitié des Etats Unis un axiome de sa politique.

" Il avait que les démocrates sont surtout sensibles aux bons procédés, et que pour se les attacher il ne suffit pas de s'adresser à leurs intérêts, mais qu'il faut aussi parler à leurs sentiments généreux. A la nouvelle de la mort de Washington, le 15 décembre 1799, Napoléon prit le deuil et le fit porter à toute l'armée par l'ordre du jour suivant :

" Washington est mort ! Ce grand homme s'est battu contre la tyrannie ; il a consolidé la liberté de sa patrie. Sa mémoire sera toujours chère au peuple français, comme à tous les hommes libres des deux mondes, et spécialement aux soldats français, qui, comme lui et les soldats américains, se battent pour l'égalité, la liberté."

" Il va plus loin alors qu'en 1803 il cède la Louisiane. Céder un territoire français pour de l'argent, replier le drapeau tricolore, abandonner ainsi toute possession territoriale de la France dans le Nouveau Monde pouvait paraître aux esprits étroits des concessions bien grandes aux Etats-Unis ; mais ici encore nous trouvons ce coup d'œil d'aigle, cet esprit prompt, qui ne marchande pas sur les détails et va droit au but. Cette question de l'Amérique soulevait quelques nuages entre la France et l'Amérique. Napoléon la tranche dans le sens de la modération, de la sagesse et des vrais intérêts français ; et lui, dont on ne saurait certes accuser la politique étrangère de faiblesse, il vend pour 80 millions nos territoires aux Etats-Unis.

" Napoléon explique ainsi cet acte devant le conseil d'Etat, en 1804 :

" Je prévois que la France sera forcée de renoncer à ses colonies de l'Océan. Toutes celles de l'Amérique deviendront avant cinquante ans le domaine des Etats Unis. C'est cette considération qui a déterminé la cession de la Louisiane."

" Ce fait me paraît important ; et, rapprochez-moi frappant ! L'ambassadeur extraordinaire qui, de concert avec le représentant des Etats-Unis à Paris, M. Livingston, traite de l'acquisition de la Nouvelle Orléans et des Floridas et signe le traité moins de vingt jours après son arrivée, malgré des irrégularités dans les plein pouvoirs, c'est M. Monroe, le célèbre homme d'Etat qui a donné son nom à la doctrine portant un principe que les gouvernemens d'Europe ne doivent point posséder de territoire dans l'Amérique du Nord. La vie de Napoléon est pleine de ces rapprochements et instructifs et si curieux. Faisons des vœux pour l'apaisement de l'Union américaine ; et ne nous laissons pas entraîner par ses arguments fallacieux qui voudraient transformer une révolte condamnée par le droit, la raison, les intérêts, soutenus avec courage, mais qui n'est que l'effort injustifiable d'une aristocratie de quelques milliers de propriétaires d'hommes au nom de l'esclavage, contre la constitution la plus libérale et la mieux respectée par le pouvoir qu'il y ait au monde."

LA PRESSE ANGLAISE ET LES AFFAIRES D'AMERIQUE.

Les journaux anglais critiquent, avec une certaine sévérité, l'attitude prise par le gouvernement de Washington dans l'affaire de l'assassinat de M. Lincoln. Le journal *The Press* est d'avis que l'Angleterre ne saurait refuser au Sud le caractère de puissance belligérante.

Cette feuille approuve la déclaration faite à ce sujet par lord Palmerston : "Tant qu'un seul port du Sud, dit-elle, restera bloqué, tant qu'un seul régiment fédéral sera en armes, guerroyant contre le Sud, les droits des confédérés au titre de belligérans sont admis pratiquement par le Nord lui-même et certainement ne doivent pas leur être refusés par l'Angleterre."

L'*Spectator* est du même avis. Ce journal dit que lorsque le gouvernement levera le blocus des ports du Sud, "alors comme naturellement la reconnaissance des droits belligérans du Sud, aussi. Nous ne pourrons tolérer que nos vaisseaux soient arrêtés et confisqués, si ce n'est dans l'exercice des droits belligérans, et la belligérance, d'un côté, implique la belligérance de l'autre. Nous ne saurions nous refuser à considérer le Sud comme étant en guerre quand nous voyons que le Nord est en guerre. Les questions relatives dans le gouvernement des Etats Unis[illegible] pas nous."

Le *Morning Post* adhère également à l'attitude du cabinet britannique. "Le gouvernement anglais, dit ce journal, a agi avec [illegible] envers les [illegible] du Sud, et il a [illegible] le danger d'éveiller la jalousie du gouvernement américain, et par là, de rendre plus [illegible] le mal qu'il espérait diminuer.

ERGOTINE.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les hémorrhagies de toute nature, les cachexies, pertes de sang, les Dysenteries et Diarrhées chroniques — qu'elles guérissent en peu de jours — contre les Engorgements et les Pertes chez la femme. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de Poitrine.

Dépôt: PHARMACIE LABELONYE & Cie, 10, RUE BOURBON-VILLENEUVE, PARIS — A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS DE NOTRE PEPSINE.

PEPSINE BOUDAULT

ADMISE DANS LES HÔPITAUX DE PARIS.

La PEPSINE a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission spéciale dans les HÔPITAUX DE PARIS, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les *Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées* et dans les *Vomissements* de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et sédisante d'

ELIXIR DIGESTIF

Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature: Boudault

Dépôt général à Paris : Chez HOTTOT, Pharmacien, Successeur de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot, Déloche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

INJECTION BROU

HYGIÉNIQUE INFAILLIBLE et PRÉSERVATRICE, la seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A PARIS chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 33, et Boulevard Magenta 112.

DRAGÉES DE CUBÉBINE AU COPAHU DE LABELONYE

Ces dragées qui ont pour base le principe actif du POIVRE CUBEBE unis au Copahu pur, ne fatiguent pas l'estomac. Elles arrêtent promptement les ECOULEMENTS BLENNORRHAGIQUES les plus rebelles, même ceux qui résistent au Cubèbe et au Copahu pris isolément.

Dépôt: PHARMACIE LABELONYE & Cie, 19, rue BOURBON-VILLENEUVE, à Paris. — A la Nouvelle-Orléans chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharm[illegible]

COPAHINE MEGE

23 ANS DE SUCCÈS

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Méd. d'or par les hôpit. de Paris. Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens. — Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 8 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JONNEAU, pharm., 215, boulevard Magenta, Paris

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, chez M. Duconné, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRAINES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEFÈVRE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau, *même les plus rebelles*, comme la Lèpre et l'Eléphantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelle, LES AFFECTIONS SCROFULEUSES, LES RHUMATISMES CHRONIQUES, ETC.

Dépôt général à Paris, chez FOURNIER et LABELONYE, rue Bourbon-Villeneuve, 19. A la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale et dans les principales pharmacies.

AUX MALADES.

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois, sans affaiblir les malades et sans troubler les fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le docteur DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les *Pilules Dehaut* n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bon bouillon). Pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La faiblesse de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture, on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour rétablir santé.

On voit tout de suite que la purgation, employée ainsi, devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies dans lesquelles elle est actuellement rare et intermittente, faute de moyen efficace.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son *Manuel de médecine pratique et de pharmacie domestiques*, volume in-8o de 300 pages (en français). Cet ouvrage est écrit *spécialement* pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur les causes qui font les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il contient aussi les recettes des médicaments *non purgatifs* dont l'Auteur fait avec succès un usage habituel. Ce livre précieux, qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de 1 fr. 25 c.; mais les dépositaires des *Pilules Dehaut* tient autorisés à en remettre gratuitement un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

A Vendre.

Le bateau à vapeur T. S CONLEY, tel qu'il est actuellement de l'autre côté du fleuve. Capacité de 1200 balles. Pour plus de détails, s'adresser à E. CONERY 76 et 78, rue Gravier.

Juin—

PROCLAMATION DE J. Madison Wells,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

UN acte de la Législature, approuvé le 15 mars 1865 et intitulé "Acte pour établir une Quarantaine pour la préservation de la santé publique, et pour la sûreté de l'Etat, devra, sur lequel entre autres, les [illegible] ... annonçant combien de jours de Quarantaine doivent faire les bâtiments, les passagers, les Officiers et les équipages venant du dit endroit ou de Port-Royal.

Conformément [illegible] de l'acte du dernier [illegible] de la présente proclamation [illegible] et après nommée sont [illegible] les officiers, les équipages [illegible] suivant des dits ports ayant [illegible] à l'un des dits ports, savoir [illegible] Quarantaine du 1er mai A. D. 1865 et jusqu'au 1er novembre 1865.

Toute violation des lois de Quarantaine de cet Etat, de la lettre ou de l'esprit de cette Proclamation sera sévèrement punie ; quand les peines prescrites par la Législature sont considérées insuffisantes, les contrevenants seront livrés aux autorités militaires pour être convenablement punis par elles. La sûreté de l'Armée, de la Marine et de la Nation exigent ces mesures et je demande à tous les officiers publics de m'aider dans l'accomplissement de ce devoir.

Les ports infectés sont : Havana, Matanzas, Trinidad, Cienfuegos, et Santiago de Cuba ; Kingston, Port Royal et la Baie de Montego, Ile de la Jamaique ; Jacmel et Port au Prince, Ile de St. Domingue ; les Iles de St. Thomas, de la Martinique et de la Guadeloupe ; Campêche, dans le Yucatan ; Salize, dans le Honduras ; Vera Cruz, Alvarado, Tampico, Matamoros et Tuspan, au Mexique ; San Juan, au Nicaragua ; Chagres, Aspinwall et Porto Bello, dans l'Amérique Centrale ; Maracaibo, Venezuela ; Laguayra, l'Ile de la Trinidad ; Rio de Janeiro, Para et Cayenne, dans l'Amérique du Sud ; Nassau, N. P. ; Galveston, Brownsville, Key West, Pensacola, Mobile, Savannah, Charleston, Beaufort, Wilmington et Beaufort, aux Etats-Unis.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de Juin A. D. 1865, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre vingt-neuvième.

J. MADISON WELLS.

Par le gouverneur :
B. WRODOWSKY, secrétaire d'Etat. 12mai

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris.

Domicile, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert.

CONSULTATIONS—Tous les jours, de 11 heures à midi, à son cabinet, 69, rue Dauphine, entre Conti et Bienville. 9mai—1m

Le Dr A. CAPDEVIELLE

DONNE des consultations de neuf à dix heures du matin, à l'Hôpital de la rue du Clitque, et de deux à trois heures de l'après-midi à son domicile, rue Chartres, No 196. 9mai—1m

Le Dr. Evaristo A. ROSSY,

Autrefois de Thibodeaux, Louisiane,

EST de retour en ville et a repris l'exercice de sa profession.

Résidence et Bureau: Rue Bayonne No 16 près du Canal. 8juin—1m

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il est offert à étabit son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts,

près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de 2 à 4 après de l'après midi. 4juin—1m 1 1

CHANGEMENT DE DOMICILE,

LE Dr H. C. D'AQUIN

A l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son domicile du No 153 rue de l'Esplanade au No 153 rue Bourgogne, au coin de rue St Pierre. 11juin—30

PLUS DE DISTANCE !!

DIVINATION, PRÉDICTION!

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand Heures de consultation, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Rues—des Rosers. No 94, rue St Louis

Dépôt de médicaments patentés français, produits chimiques, &c.

IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.

A REÇU nouvellement et a reçu à l'encoignure Royale et Bourbon :

PILULES de Dehaut; PILULES de Blancard
PILULES de Vallet (dites de Théden)
SIROP de Rabel ; SIROP d'Anderson
SIROP de Fuca ; SIROP de Gentiane
EAUX DE SELTZ et de VICHY (naturelles)
DRAGÉES DE BASTORNIME de Polaillon ; SIROP du docteur Tronchin
DRAGÉES du docteur de Gravenne
PAPIER VÉGÉTAL
EAU de Botot le Docteur (dépositaire du seul)
DRAGÉES de Pepsine de Boudault
PÂTE RÉNOVATRICE du Docteur PARTHOLES en cloches de la [illegible] DES CARMES
PAPIER CHIMIQUE d'Hippert
SIROP de Pepsine de la pharmacie de Boudault, du Dr Corvisart [illegible]
CIGARETTES KEATING pour les maladies des voies de la respiration, PROCLAMÉES DE PREMIER ORDRE
CHAMPAGNE, VIN DE QUINQUINA
VIN DE MOUCHY, SIROP DE RAIFORT iodé, de Dorvault, &c. &c.

A vendre à des prix très modérés, à l'encoignure des rues Royale et St-Anne,

15 juin—1m L. CASTEL, pharm.

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.

Commission de la taxe directe des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 186
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1865

LE TABLEAU DES TAXES de la rive droite du fleuve Mississippi est achevé. Les taxes prélevées sur la dite rive, en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée: "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et a été approuvée le 7 juin 1862—sont mises payées, au bureau No 186 de la rue Commune, Nouvelle-Orléans, dans les soixante jours qui suivent le VINGT JUIN 1865.

Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites du dit District et sur lesquels les taxes n'auraient pas été payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats-Unis. M. H. Vandenlinden est autorisé à recevoir les taxes pendant trente jours, à partir de cette date, au bureau du percepteur de taxes de paroisse, à Algiers. On pourra ensuite venir payer les dites taxes à ce bureau.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaires de la taxe directe des Etats Unis pour la Louisiane.

Pour copie conforme, K. S. DERICKSON,
1 juin

Septième, Huitième et Neuvième Ward.

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.

Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nlle Orléans, 5 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Septième, du Huitième et du Neuvième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans est achevé ; les taxes prélevées sur les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et a été approuvée le 7 juin 1862 — devront être payées, au bureau No 186 de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le SIX JUIN 1865.

Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auraient pas été payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats Unis.

Les personnes qui voudront payer les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains ou de leurs lots. Elles feraient très bien d'apporter leurs derniers reçus de temps d'Etat.

Ces Wards constituent le TROISIÈME DISTRICT MUNICIPAL.

Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement des Taxes.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaire de la taxe directe des Etats Unis pour la Louisiane.

Pour copie conforme, K. S. DERICKSON. 4juin—60j

AVIS AUX VOTANTS.

Bureau du Register, salle No 6 de l'Hôtel de Ville.

Nlle-Orléans, 12 juin 1865.

Le soussigné, préposé à l'enregistrement des noms et résidences des électeurs de la ville de la Nlle-Orléans, annonce à ses concitoyens que conformément à la Proclamation du J. Madison Wells, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane—laquelle est datée du 3 mai 1865, l'enlèvement enregistrement est cancellé à partir de la susdite date. De plus, conformément à la dite Proclamation, il commencera un nouvel enregistrement à partir de cette date, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi heures fixées par la loi.

Désirant sincèrement faciliter le mise à exécution de l'enregistrement, il invite respectueusement ses concitoyens à se conformer sans délai à la loi. S'ils négligent de le faire, ils seront nécessairement privés de leurs droits de suffrage.

Il est tenu d'exiger de chaque votant légal les renseignements suivants :

1—Le nom et la résidence de l'électeur.

2—Depuis combien de temps il demeure dans l'Etat, dans la Paroisse et dans le District.

3—S'il est né sur le sol ou s'il est naturalisé.

4—Comment, quand et où il a été naturalisé. La loi exige impérativement la production du certificat de naturalisation ou, si le certificat est perdu, un certificat du greffier de la Cour par laquelle la naturalisation a été accordée.

5—La signature de l'électeur en regard de l'enregistrement de son nom.

6—Qualités requises des électeurs. Extrait de la Constitution de 1864.

"Art. 14—Tout blanc qui a atteint l'âge de vingt-un ans, a demeuré dans l'Etat pendant les douze mois qui ont précédé l'élection et les trois derniers mois dans la paroisse où il offre de voter et qui sera citoyen des Etats Unis, aura le droit de voter."

Chaque électeur devra en outre produire le certificat du serment d'amnistie prescrit dans la proclamation du Président, du 8 décembre 1863, ou dans celle du 29 mai 1865 et sera dûment signé par lui devant une autorité compétente.

Voici une copie du serment prescrit dans la proclamation du Président, du 29 mai 1865, laquelle a remplacé la proclamation du 8 décembre 1863, à partir du jour où elle a été promulguée :

" Je jure ou affirme solennellement, en présence du Dieu Tout-Puissant, qu'à l'avenir je défendrai fidèlement la Constitution des Etats Unis et l'Union des Etats formés par cette Constitution, que j'obéirai fidèlement à toutes les lois et proclamations faites pendant la rébellion relativement à l'émancipation des esclaves. Que Dieu me soit en aide."

Le serment est impératif à partir du 29 mai 1865 et sera rigoureusement exigé.

Le Régistre appelle l'attention particulière de ses concitoyens sur tout ce qu'exige strictement la loi, afin qu'ils ne perdent pas leur temps lorsqu'ils viendront se faire inscrire. Il espère qu'ils tiendront prêts, et se présentant, à fournir les informations et les documents requis comme conditions d'enregistrement, qu'ils verront à nécessité de venir se faire inscrire sans retard ; ils éviteront ainsi la confusion qui existe quand les électeurs se présentent en grand nombre, ce qui arrive ordinairement lorsque l'enregistrement est sur le point d'être clos, avant une élection.

C. W. STAUFFER,
Préposé à l'Enregistrement.

Approuvé.
J. MADISON WELLS,
Gouverneur de la Louisiane.

13 juin

Emprunt 7-30 DES ETATS UNIS.

500,000,000.

Avec l'autorisation du Secrétaire du Trésor, le soussigné, agent général pour la vente de sécurités des Etats Unis, offre au public le troisième série des billets du Trésor, portant sept et trois dixièmes pour cent d'intérêt, [illegible] sous le nom de

Emprunt 7-30.

Ces billets sont émis à la date du 15 juillet 1865, doivent être payés à trois ans de cette date en monnaie courante ou pouvant être convertis, au gré du porteur en

Bons 5-20 des Etats Unis

Portant six pour cent d'intérêt en or

Ces bons sont maintenant à prime et, comme tous les bons du Gouv